## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 04 octobre 2022

Délibération n°DE\_2022\_10\_001

ntrôle de légalité Nombre de délégués : 24 Date de ré eption de l'AR: 07/10/2022 200088961 20221004-DE 2022 10 001-DE

RF Préfecture de la Meuse

Quorum: 13

Votants: 12 dont 2 suppléants

L'an deux mille vingt-deux et le quatre octobre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 27 septembre 2022, s'est réuni en Salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

## Ont pris part au vote:

Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Romuald LEPRINCE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel **NICOLAS** 

Monsieur Jean-Michel NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

## 7.1 - Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Julien DIDRY, ne prenant pas part au vote,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Julien DIDRY après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 318.60		43 629.52		47 948.12
Opérations exercice	56 887.44	45 734.62	373 486.24	354 608.75	430 373.68	400 343.37
Total	56 887.44	50 053.22	373 486.24	398 238.27	430 373.68	448 291.49
Résultat de clôture	6 834.22			24 752.03		17 917.81
Restes à réaliser						
Total cumulé	6 834.22			24 752.03		17 917.81
Résultat définitif	6 834.22			24 752.03		17 917.81

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

